

DEMATERIALIZATION DE LA DRP ET DU PAIEMENT

Pour information, la Déclaration des Revenus Professionnels (DRP) doit nous être transmise par voie dématérialisée. Vous ne recevrez plus d'imprimé papier. La date limite de déclaration des revenus est fixée au 16/08/2021.

Par ailleurs, si votre dernier revenu professionnel déclaré est supérieur à 10 % de la valeur du Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS), soit 4114 € (10 % de 41.136€), les chefs d'exploitation et les cotisants solidaires ont l'obligation de procéder au paiement de leurs cotisations sociales par voie dématérialisée.

Dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels (DRP)

- **Soit par le téléservice DRP WEB de la msa sudchampagne.msa.fr**

Pour se faire, accéder depuis votre espace privé avec **vos** numéro de sécurité sociale (13 chiffres) et non pas votre SIRET :

- o Mes cotisations
- o Déclarer mes revenus professionnels

Votre comptable peut lui aussi saisir votre DRP sur internet. Il doit toutefois avoir procuration sur votre espace privé ou demander la création d'un espace tiers déclarant. Si ce n'est pas déjà fait, il peut en faire la demande par mail à exploitant@msa10-52.msa.fr

Ce dernier devra indiquer dans son mail votre numéro SIRET ainsi que votre nom et prénom.

Le téléservice « Déclarer mes revenus professionnels » vous permet d'enregistrer les données de votre déclaration et de la modifier une fois après envoi.

Vous accédez également à l'historique de vos déclarations faites par internet.

- **Soit par EDI DRP (échanges de données informatisées)**

L'échange de données informatisées est réservé aux centres de gestion, qui après signature d'une convention avec la MSA, pourront déposer des fichiers via le service tiers déclarant ou Machine to Machine.

Dématérialisation du paiement

- **Soit par virement bancaire**

Il convient de préciser dans les références du virement :

- Soit votre numéro de facture et votre numéro de sécurité sociale (13 chiffres) lors du virement.
- Soit votre numéro de sécurité sociale + NS* + l'année des cotisations

*NS = Cotisations de Non Salarié Agricole en votre qualité d'exploitant agricole

Coordonnées bancaire de la MSA de Sud Champagne :

IBAN : FR76 1100 6550 0001 9563 6800 170

BIC : AGRIFRPP810

- **Soit par prélèvement automatique**

Il convient de compléter et retourner le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA Cotisation de Non Salarié », disponible sur le site sudchampagne.msa.fr

Accès en bas du site dans la rubrique « Accès direct » « Formulaires à télécharger » puis choisir « Exploitant ».

Le formulaire est à retourner complété et signé, muni du relevé IBAN à l'adresse depotdocument@msa10-52.msa.fr

· **Soit par téléversement (téléservice « Régler mes factures »)**

Avant tout paiement en ligne, il convient de compléter l'autorisation de téléversement disponible dans votre espace privé sous

- o Services en ligne
- o Gérer mes comptes de téléversement
- o Demander le rattachement d'un compte

Après saisie du compte bancaire par la MSA, vous pourrez procéder au téléversement de vos cotisations.

Sanctions en cas de non respect de l'obligation de dématérialisation

Les adhérents concernés par la mesure mais qui n'auront pas satisfait à l'obligation de dématérialisation seront redevables :

- d'une majoration de 0,2 % des sommes dont la déclaration a été effectuée par une voie que dématérialisée
- d'une majoration de 0,2 % des sommes dont le versement a été effectué selon un mode de paiement non dématérialisé

Si vous n'avez pas accès à internet ou si vous ne disposez pas de l'équipement informatique nécessaire, nous vous invitons à vous rendre dans un de nos points d'accueil, **avec les éléments nécessaire à la saisie**.

Assistance aux internautes

Vous n'avez pas encore ouvert votre espace privé ? Connectez- vous sur le site sudchampagne.msa.fr et cliquez sur le lien « s'inscrire » figurant en haut à droite.

Vous rencontrez des difficultés pour vous connecter ou pour utiliser un service en ligne ?

La MSA de Sud Champagne met à votre disposition une assistance aux internautes

- au 03 20 90 05 00 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

une adresse mail : assistanceinternet.blf@msa10-52.msa.fr

Difficulté de paiement

En cas de difficulté de paiement (hors prélèvement mensuel), vous pouvez contacter le service Contentieux avant la date limite de paiement à l'adresse suivante entreprise@msa10-52.fr

La Direction